



Communiqué de presse

Artisanat du bâtiment / Premier ministre / Discours de politique générale

Discours de politique générale du Premier ministre :

La CAPEB est satisfaite des engagements du Gouvernement en matière de transition énergétique et de Logement et suivra leurs implications concrètes

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Nous partageons avec le Premier Ministre la reconnaissance de la valeur du travail. Manuel Valls a compris que la relance passera nécessairement par les entreprises. Nous en sommes également convaincus. »

Paris, le 8 avril 2014 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) attend les implications concrètes des engagements pris par le Premier ministre lors de son discours de politique générale dans deux domaines cruciaux pour les artisans du Bâtiment : la transition énergétique et le logement.

Deux chantiers prioritaires : la transition énergétique et le logement

Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre Manuel Valls a fait plusieurs annonces importantes pour les artisans du Bâtiment. En premier lieu, baisser les charges sur l'emploi, notamment en baissant de trois points les cotisations familles des artisans et travailleurs indépendants dès 2015 et en supprimant la cotisation sociale de solidarité des sociétés en trois ans.

De plus, parmi les chantiers prioritaires déterminés par le Premier ministre, deux concernent directement l'artisanat du Bâtiment :

- la transition énergétique, avec un volet important dédié à la rénovation énergétique des logements fera l'objet d'un projet de loi présenté en conseil des ministres avant l'été. Le Premier ministre a d'ailleurs souligné que l'un des objectifs de cette loi sera de soutenir l'activité d'un secteur porteur pour l'économie française : le Bâtiment.

- la construction de logements, qui manquent encore dans de nombreuses zones, a été présentée comme une priorité qui donnera notamment lieu à des décrets visant à simplifier cinquante normes de construction avant l'été.

Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), actuellement en Assemblée générale à la Rochelle avec plus de 1000 artisans du Bâtiment, commente :

« Alors que notre secteur traverse une crise durable, nous avons été entendus par le Premier ministre, qui a pris des engagements importants pour notre secteur. Ces derniers vont dans le sens des actions de la CAPEB, qui œuvre pour pousser les artisans à se former pour pouvoir être des acteurs clés de la transition énergétique. Nous avons également été très engagés dans les groupes de travail sur la simplification des normes. Le Premier ministre a défini des échéances précises et à court terme sur les sujets qui nous concernent. Nous veillerons à ce que ces projets avancent et portent rapidement leurs fruits. »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98 % des entreprises du Bâtiment***

- 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment

- et 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment

qui réalisent :

- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment,

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 / 77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr